

la lettre



Francis Bouvier
Directeur AVENA

Le vent des réformes souffle encore sur la LPP

Après son rejet en 2017, la réforme Prévoyance vieillesse 2020 a été remise sur le métier et les choses se précisent pour le projet de réforme appelé LPP 21. Il est toutefois encore tôt pour pouvoir affirmer qu'il passera la rampe des validations et verra le jour, le texte proposé n'étant pas encore définitif. Rappel des points saillants.

Le texte proposé dans la réforme LPP 21 ne concerne, a priori, que les entreprises et le personnel qui sont assurés avec un plan minimal légal, ce qui représente, selon les estimations, entre 15 % et 20 % des assurés en Suisse.

Aujourd'hui, les taux de cotisation sur l'épargne sont fixés à 7 %, 10 %, 15 % et 18 % pour les prestations minimales légales, en fonction de l'âge de l'assuré. La réforme prévoit de poser une échelle à deux taux uniquement, 9 % pour les moins de 45 ans et 13 % pour les plus de 45 ans. La déduction de coordination – qui est un montant déduit du salaire à assurer par la caisse de pensions, car, en théorie, il est déjà assuré par l'AVS –, devrait baisser de moitié. L'effet de ces actions conjointes serait une augmentation de l'épargne accumulée, qui ne péjorerait pas la situation des assurés les plus âgés, dont les charges ne seraient pas augmentées.

Le taux de conversion, qui permet de calculer la rente de retraite en fonction du capital accumulé, passerait de 6,8 % à 6,0 %. Cette baisse serait compensée, sur une période définie, par des montants supplémentaires mensuels, qui ne sont pas encore entièrement définis.

Pour de nombreuses entreprises ou caisses de pensions, cette réforme n'aura que très peu d'effets, voire pas du tout, car elles sont nombreuses à offrir des prestations dépassant encore largement le minimum légal.

En revanche, si l'entreprise propose des plans de prévoyance aux prestations légèrement supérieures à celles prévues dans les minimums légaux, sans être forcément très généreuses, un calcul précis est de mise. En effet, les charges de prévoyance ont de fortes chances d'évoluer, car le plan supérieur pourrait se faire rattraper, voire dépasser, par le nouveau plan minimal légal. Même si la réforme n'est pas encore applicable, une analyse de votre situation pourrait être utile. N'hésitez pas à prendre contact avec votre gestionnaire AVENA pour réfléchir aux différentes options que vous auriez si la réforme voit le jour.

Actualités



LinkedIn AVENA

Adaptation des rentes d'invalidité et de survivants au 1^{er} janvier 2022

Certaines rentes d'invalidité et de survivants s'adaptent pour la première fois à l'évolution des prix dès 2022, notamment les rentes ayant pris naissance en 2018 (+0,3%) et en 2012 (+0,1%). Comme il n'y a pas d'adaptation des rentes de l'AVS en 2022, les rentes d'invalidité et de survivants restent également inchangées.

Les rentes pour lesquelles la LPP ne prévoit pas une compensation périodique du renchérissement sont adaptées par les institutions de prévoyance dans les limites de leurs possibilités financières. Compte tenu du taux d'inflation toujours très faible, le Conseil de fondation d'AVENA a décidé de ne pas revaloriser les rentes en cours, sous réserve des dispositions légales.

Réforme de l'Assurance-invalidité au 1^{er} janvier 2022

Retrouvez tous les chiffres qui changent sur www.lpp-avena.ch > actualités, et commandez les chiffres 2022 sous format carte de crédit.

Mise à jour du Règlement de prévoyance

Les articles 22 (droit aux prestations) et 25 (libération du paiement des cotisations) ont été mis à jour. L'article 63 (assurés invalides au 31 décembre 2021) a été ajouté.



Capital LPP: moins d'impôt au retrait dans le canton de Vaud

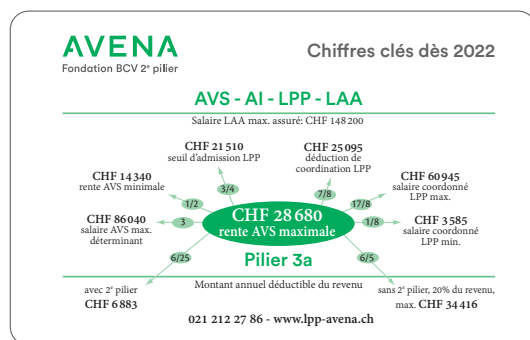
Depuis le 1^{er} janvier 2022, l'impôt prélevé au moment du retrait de capitaux de prévoyance a diminué, passant de 1/3^e des taux à 1/5^e. Pour en savoir plus, www.bcv.ch/pointsforts (tapez «impôt prévoyance» dans le moteur de recherche).

AVENA est désormais membre de la Fondation Ethos

Elle peut exercer ses droits de vote et élargir le dialogue actionnarial avec les entreprises au niveau suisse et international.

Le site internet d'AVENA fait peau neuve!

Les assurés ont désormais leur page dédiée. Ils peuvent consulter en ligne leur certificat de prévoyance et découvrir toutes les fonctionnalités mises à leur disposition dans le web-assurés. La documentation est disponible avec des filtres par catégories (entreprises, assurés et avocats/notaires).



Année 2022	Incapacité de gain permanente	Prestations en faveur des survivants	Prestations de vieillesse
AVS/AI	Degré AI	Rente en % de la rente AVS:	Rente max. = CHF 28 680
	40 à 49%	25% à 47,5% par tranche de 2,5%	80%
	50 à 69%	selon degré d'invalidité	40%
70 à 100%	100%	Orphelin double: 60%	Rente max. pour le couple = CHF 43 020
LPP	Degré AI	Rente en % de la rente LPP:	Retraite anticipée, réduction 6,8% par année, max. 2 ans
	40 à 49%	25% à 47,5% par tranche de 2,5%	60%
	50 à 69%	selon degré d'invalidité	20%
70 à 100%	100%	Orphelin:	Rente annuelle garantie selon la LPP = homme et femme 6,8% du capital de prévoyance obligatoire accumulé selon la LPP à 65/64 ans
LAA	Rente en % du gain assuré:	Rente en % du gain assuré:	
	Rente totale: 80%	Veuve/veuf: 40%	
	Salaire maximum assurable = CHF 148 200	Orphelin: 15%	
	Orphelin double: 25%	Maximum des rentes: 70%	



Soirées d'informations destinées aux assurés

- Trois soirées d'informations en présentiel et un webinaire sont organisés dans le canton:
- mardi 4 octobre 2022 à Prangins
 - jeudi 13 octobre 2022 à Vevey
 - mercredi 2 novembre 2022 à Lausanne
 - webinaire le 17 novembre 2022.

Une lettre informative sera envoyée aux assurés, leur permettant de s'inscrire à la soirée de leur choix. Des thématiques telles que la préparation à la retraite, l'acquisition d'un logement, les rachats, la lecture du certificat de prévoyance ou les fonctionnalités du web-assurés seront abordées.

Les placements de la Fondation

En 2021, l'économie mondiale a progressé au rythme soutenu de près de 6%, un chiffre qui contraste avec les -3% de 2020. Cette forte croissance est le fruit du soutien colossal déployé par les autorités monétaires et politiques depuis l'éclatement de la crise sanitaire. Accélérée par le déconfinement, la forte demande en biens de consommation a poussé les chaînes de production et d'approvisionnement au-delà de leurs capacités. La reprise a ainsi subi quelques à-coups durant l'année au gré des goulets d'étranglement, des hausses des prix de l'énergie et, bien sûr, de la pandémie. Longtemps qualifiée de temporaire, l'inflation a d'abord été limitée aux États-Unis avant de s'étendre.

Les principales économies de la planète n'auraient pu retrouver leur niveau d'activité précédant la crise en un temps si court si elles n'avaient pas bénéficié de mesures de soutien exceptionnelles. Les autorités politiques et monétaires ont ainsi dépensé plus de 32 000 milliards de dollars entre les printemps 2020 et 2021. À elles seules, les principales banques

centrales ont versé, durant cette période, 850 millions de dollars par heure dans l'économie mondiale.

Dans cet environnement, l'évolution des marchés a pris, peu ou prou, des allures de cas d'école. Soutenues par la croissance et les plans de relance, les actions ont fortement progressé (+20%), avant d'évoluer plus irrégulièrement en deuxième partie d'année. D'autres classes d'actifs ont également occupé le devant de la scène, à commencer par les matières premières qui ont bénéficié du rebond de l'activité et des prix à la consommation. A contrario, les tensions sur les taux longs ont nui à la performance des obligations.

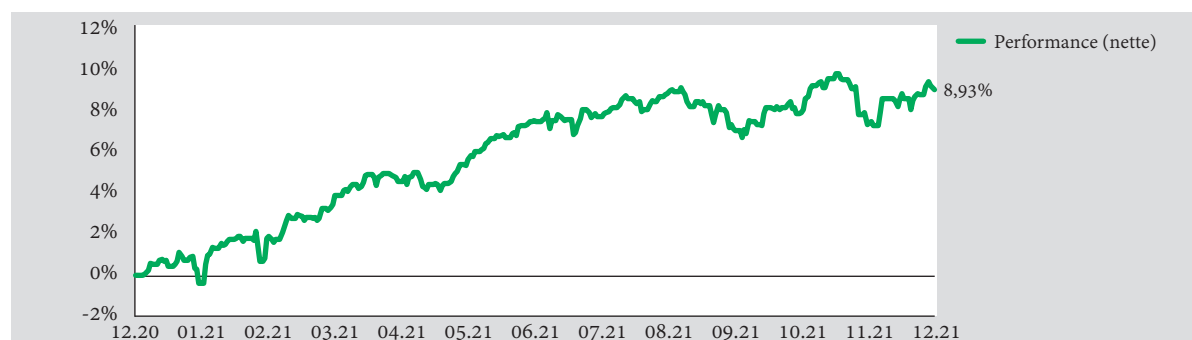
Une très bonne performance pour la Fondation

Dans ce contexte le portefeuille de la Fondation AVENA affiche une très bonne performance nette de 8,93% en 2021. Cette dernière a permis de rémunérer les avoirs à 3,50% (la moyenne des cinq dernières années étant de 2,28%) et de présenter un degré de couverture à 115%, encore non audité.

Répartition des placements

Véhicules de placements	Situation au 31.12.2021	Allocation stratégique
Liquidités et marché monétaire (y compris placements fiduciaires)	11,37%	6,00%
Obligations (en CHF)	19,11%	24,50%
Obligations (hors CHF), global	4,72%	6,50%
Obligations (hors CHF), pays émergents	1,67%	2,00%
Actions (sociétés suisses)	14,26%	14,00%
Actions (hors sociétés suisses)	17,85%	17,00%
Immobilier suisse (y compris immobilier direct)	16,36%	13,00%
Hedge funds	8,67%	10,00%
Matières premières (placement indirect uniquement)	5,16%	5,00%
Private Equity	0,83%	2,00%
	100,00%	100,00%

Performance nette du portefeuille au 31 décembre 2021 (%)



Rencontre avec un adhérent

Artisans Vignerons Yvorne

La société coopérative des Artisans Vignerons d'Yvorne encave 55 hectares de vigne sur les 160 que compte la commune d'Yvorne. Rencontre avec un adhérent qui met à l'honneur le vin blanc vaudois depuis 120 ans.

« À quelque chose, malheur est bon ». C'est sans doute ainsi qu'il faut interpréter la catastrophe qui frappa les Vuagnérans, quand, le 4 mars 1584, leur village fut détruit par un éboulement descendu de la Combe de Luan : roches, graviers, sable et argile s'abattirent sur les habitants qui, après avoir compté leurs victimes, durent tout reconstruire. Le terrain, transformé par ce désastre, va se révéler propice à la culture de la vigne, en offrant depuis lors aux vins d'Yvorne un caractère puissant et racé.

Nous sommes au début du XX^e siècle. Peinant à écouler les produits du vignoble local, sept vignerons du lieu décident d'unir leurs forces et leurs compétences en créant, le 11 mai 1902, l'Association Viticole d'Yvorne (l'AVY), renommée Artisans Vignerons d'Yvorne Société Coopérative en 2008.

Située au cœur du village depuis 120 ans, elle compte aujourd'hui 112 membres et encave 55 hectares de vigne sur les 160 que compte la commune; du vin blanc, essentiellement, représentant 85 % de la production, rouge et rosé se partageant les 15 % restants. « La plus petite parcelle encavée dans notre coopérative fait 88 mètres carrés; la plus grande, un peu plus d'un hectare », précise Patrick Ansermoz, directeur de l'AVY depuis plus de 20 ans.

L'AVY se limite au marché national et, si ses vins, estampillés Chablais AOC (aire de production Yvorne), sont consommés en Romandie, 70 % de la production trouve preneur en Suisse allemande.

En cette fin janvier 2022, l'élevage des jeunes vins touche bientôt à sa fin. Patrick Ansermoz nous raconte le déroulement d'un millésime, qui commence avec les vendanges :

« La cueillette dure dix à douze jours; la quantité que nous recevons de nos sociétaires est contingentée, la loi étant très stricte sur ce point.



Le droit fédéral précise que la production de raisins destinés à l'élaboration de vins de la classe AOC est limitée à l'unité de surface. Elle ne peut être supérieure à 1,4 kilo par mètre carré pour les raisins blancs et à 1,2 kilo pour les rouges, les cantons pouvant fixer des quotas inférieurs. La période de vinification s'étend de l'encavage de la récolte à la fin mars environ. Si quelques vins sont élevés en fût de chêne – quelques spécialités blanches et rouges notamment – la majorité de la production est vinifiée en cuves inox. Le printemps venu, le groupe d'embouteillage entre en scène; le nouveau millésime est mis sous verres pour être ensuite stocké et commercialisé durant les 12 mois suivants. Sur le plan viticole, notre coopérative assure un suivi des parcelles qui lui sont rattachées. Une commission ad hoc vérifie la qualité des travaux effectués par les vignerons durant toute la saison. Elle s'attache principalement à contrôler l'état de santé des ceps et des raisins en devenir. Elle porte également une attention toute particulière à la quantité de récolte produite, l'objectif étant de garantir une parfaite maturation des grappes et d'éviter toute surproduction. Avant les vendanges, nous élaborons un programme d'encavage, chaque vigneron recevant un plan d'apport établi en fonction de critères aussi bien qualitatifs que quantitatifs. »

Depuis 1963, plusieurs vins de l'AVY arborent le label Or Terravin, comme le *Tradition*, le *Chant des Resses* ou le pinot noir *Feu d'Amour*.

« Pour la cave, ce label attribué exclusivement aux vins vaudois est important, car c'est un gage de qualité. Les dégustations d'octroi et de contrôle sont très sélectives, ce qui met une saine pression sur les épaules de nos vignerons et de notre équipe technique. Notre leitmotiv depuis 120 ans reste de mettre sur le marché des vins d'excellente tenue pour le plus grand plaisir de toutes celles et ceux qui nous font l'honneur de les déguster! »

www.avy.ch

L'AVY en quelques chiffres

120 ans	d'existence
55	hectares
85%	blanc
15%	rouge
112	membres
2009	année d'affiliation à AVENA
9	assurés actifs

